



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 68967

Texte de la question

M. Jacques Guyard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le niveau des crédits alloués au lycée franco-allemand de Buc dans les Yvelines, établissement d'enseignement public agréé par le ministère de l'éducation nationale, conformément à la convention franco-allemande du 10 février 1972, complété par l'accord du 6 juillet 1976. En effet, ces crédits sont actuellement insuffisants pour réaliser les travaux nécessaires à la rénovation des bâtiments susceptibles de provoquer un accident et à leur mise en conformité aux normes incendie. De plus, ce sont les parents d'élèves qui, faute de crédits suffisants ou même existants en 2001, ont acheté des manuels scolaires et une partie du matériel nécessaire aux cours. Nombreux sont les parents d'élèves allemands qui interviennent auprès de leur ambassade dénonçant particulièrement le contraste observé entre les LFA situés en Allemagne et celui de Buc. Il lui demande donc s'il envisage d'améliorer la situation financière de cet établissement qui, avec les parents d'élèves dont l'important soutien notamment financier est à souligner, souhaite offrir un meilleur environnement tant éducatif que matériel aux 800 élèves qu'il compte.

Texte de la réponse

Le lycée franco-allemand de Buc fait partie des établissements dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat. A ce titre, les investissements à réaliser dans cet ensemble immobilier sont inscrits sur le chapitre 56-01, article 30, du budget de mon département ministériel. Ces crédits étant déconcentrés, les crédits nécessaires à la maintenance, à la sécurité et à la restructuration des locaux relèvent du préfet de la région d'Ile-de-France. Il appartient donc à ce dernier, dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle de crédits qui lui est allouée, de déterminer la liste des travaux à réaliser en priorité. En ce qui concerne le lycée de Buc, deux types de travaux ont été programmés par le préfet : des travaux de sécurité suite à la visite de la commission de sécurité et des travaux de restructuration de la demi-pension. Pour répondre aux recommandations formulées par cette commission suite à sa visite du 21 novembre 2000, le préfet de région a prélevé 1,399 million de francs sur sa dotation globale de 18 millions de francs attribuée pour l'année 2001 et l'a subdéléguée au préfet du département des Yvelines. Ces crédits viennent s'ajouter au 1,046 million de francs déjà délégué en 1999 pour la mise en conformité aux normes de sécurité. Par ailleurs, la restructuration de la demi-pension a été programmée, son coût ayant été évalué à 8,4 millions de francs. Les délégations de crédits se sont déroulées en trois étapes, en 1999, 2000 et 2001, respectivement, pour les études et quelques travaux d'hygiène et de sécurité à réaliser au préalable (0,86 million de francs), pour les travaux de restructuration proprement dits (3,8 millions de francs) et enfin le fonds de concours du conseil général (3,7 millions de francs) rattaché au budget du ministère de l'éducation nationale en décembre 2000 et délégué dès l'ouverture de gestion le 15 février 2001. Ainsi, ce sont près de 11 millions de francs qui ont été consacrés au financement des travaux de sécurité et de restructuration du lycée de Buc depuis 1999. Quant aux délais, en l'espèce, ils sont inhérents à ce type de travaux qui obligent à la prise en compte de la double contrainte due, d'une part, aux délais incompressibles prévus par la réglementation du code des marchés publics et d'autre part, à la nécessité de tenir compte de la présence des élèves. Le lycée de Buc, établissement à charge de l'Etat, bénéficie également

d'une dotation annuelle de fonctionnement à laquelle s'ajoutent plusieurs dotations pédagogiques. La dotation de fonctionnement du lycée en 2002 n'a été affectée d'aucune diminution. Au contraire, elle a été plus que doublée en deux ans. Ainsi, la subvention attribuée cette année au lycée atteint 214 668 euros.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Guyard](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68967

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6564

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1672